

**SAINT-CYPRIEN**  
de Napierville



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 janvier 2025 à 20h00, le conseil a adopté le *projet de règlement no. 581 - Règlement modifiant le Règlement no. 456 sur les plans d'aménagement d'ensemble concernant les frais d'étude du dossier.*

L'intention contenue dans ce projet est d'insérer, dans le Règlement no. 456, une référence au Règlement de tarification annuel afin de connaître le tarif applicable à l'étude d'une demande assujettie au Règlement no. 456.

**UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE MARDI 11 FÉVRIER 2025 À COMPTER DE 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYRPIEN-DE-NAPIERVILLE.**

Le projet de règlement no. 581 peut être consulté sur le site internet de la Municipalité au : <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Je, soussignée, directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur sa page Facebook en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

**Nancy Corriveau**

*Directrice générale & greffière-trésorière*

---

### Hôtel de ville

121, Rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec J0J 1L0

Tél. : 450-245-3658 Fax :450-987-0165

[Info@st-cypriendenapierville.com](mailto:Info@st-cypriendenapierville.com)